

**Discours à l'occasion du 40^e anniversaire de la fondation
de l'Association des archivistes de l'Église de France**

Monsieur le président du Comité pontifical des sciences historiques,
Monseigneur,
Monsieur le représentant du Service interministériel des Archives de France,
Monsieur le Secrétaire général de la Conférence des évêques,
Mesdames et Messieurs les conservateurs du patrimoine,
Chers collègues archivistes,
Mesdames, Messieurs,

Mes premières paroles iront au Révérend Père Ardura que je remercie chaleureusement pour sa conférence introductive et pour avoir accepté de parrainer ce 40^e anniversaire de l'Association des archivistes de l'Église de France. Je salue et remercie également l'ensemble des personnalités qui ont répondu à cette invitation.

En prenant la parole ce soir au nom du Conseil d'administration, je voudrais évidemment vous associer tous à cet anniversaire. Comme dans une famille, on est heureux d'être ensemble pour fêter les moments qui ponctuent la vie d'un être cher et *a fortiori* lorsque l'âge de ce dernier commence à compter. Ma grand-mère me disait toujours que l'on ne fête plus un anniversaire lorsque les bougies coutent plus cher que le gâteau ! Dieu merci ce n'est pas encore le cas pour notre association qui, avec ses 40 ans d'existence, paraît, plus que jamais, jeune et dynamique.

Plus sérieusement, la vie d'une association, c'est l'intuition de son fondateur et l'action de ses membres.

I. Tout d'abord **l'intuition du fondateur...**

Vous le savez, nous la devons à Mgr Charles Molette, bien connu de certains d'entre nous et dont le décès le 4 août dernier à l'âge de 95 ans tourne une page de l'histoire de notre association. Érudit, passionné d'histoire et de politique, ses recherches sur la jeunesse catholique française et sur les congrégations féminines l'ont amené à travailler dans de nombreux fonds d'archives ecclésiastiques. Ses publications manifestent encore aujourd'hui le rayonnement qui fut le sien et traduisent ses compétences et son opiniâtreté. C'est en dépouillant ces collections méconnues qu'il a pris conscience que les archives constituaient un corpus documentaire sans précédent pour l'histoire et la mémoire de l'Église, et qu'il fallait à tout prix les sauvegarder et les conserver.

Le défi était à la hauteur de la tâche à accomplir.

Le début de son engagement s'inscrit dans le contexte des années 70 où l'idéologie ambiante était plus propice à mettre le feu aux vieux papiers qu'à les conserver ! Un état des lieux des pratiques dans les diocèses et dans les congrégations montre que de nombreux fonds d'archives ecclésiastiques étaient en déshérence et, sous son impulsion, une instance de travail en commun fut créée en décembre 1971 - le *Groupe de recherches historique et archivistique des congrégations féminines* - par la Sœur Marie-de-la-Croix et six autres religieuses. Une première pierre était ainsi posée grâce à l'action des religieuses et, à force de persuasion, Mgr Molette réussit à réunir des archivistes qualifiés pour bâtir son projet. C'est à la suite d'une session des archivistes des 18 et 19 septembre 1973 qu'il rédigea les statuts de notre association en accord avec la Conférence épiscopale et les responsables du monde religieux.

C'était il y a 40 ans.

Notre prochain bulletin reviendra plus en détails sur le parcours de notre fondateur, sous la plume de Madame Brigitte Waché, et nous aurons l'occasion de prier pour lui demain matin lors de la Messe d'action de grâces présidée par Mgr de Germiny. Pour ma part, je tenais à lui rendre hommage ce soir dans le cadre de cet anniversaire.

II. Après l'intuition du fondateur, **l'action des membres.**

Elle fut décisive à plusieurs points. Lorsqu'on balaye l'histoire de notre association, nous sommes tout d'abord impressionnés par le travail accompli. Ce dynamisme est l'affaire d'une équipe qui n'a pas compté son temps et son énergie pour la faire vivre. Nous pourrions citer Pierre Bizeau, archiviste du diocèse de Chartres, le Père Raoul, archiviste des Capucins de la province de Paris, François de Vigan, archiviste du diocèse de Paris, Sœur

Jeanne de Lavernette, archiviste de Nazareth, Dom Louis Soltner, archiviste de Solesmes et bien d'autres.

En 1976, seulement trois ans après sa fondation, l'association compte 1100 membres, chiffre représentant, selon les termes de nos statuts, autant de fonds d'archives ecclésiastiques en France ! Ce chiffre est révélateur de l'intérêt suscité et de l'attente qui existait dans le domaine de la conservation et de la mise en valeur des fonds.

Pour illustrer ce travail, j'ai retenu trois grands axes qui résument concrètement les missions que se sont fixées les fondateurs. J'évoquerai ce soir avec vous :

- 40 ans de sensibilisation et de sauvegarde,
- 40 ans de liens professionnels et de formation,
- et enfin, 40 ans au service de la mémoire de l'Église de France.

1/ Tout d'abord, **40 ans de sensibilisation et de sauvegarde**

Mgr Molette s'attache à sensibiliser les différents acteurs de la vie ecclésiale du bien-fondé de son entreprise. Il va être le défenseur inlassable des archives auprès de la conférence épiscopale, des évêques, des supérieurs majeurs et des congrégations religieuses, des sanctuaires et des responsables de mouvements et de l'ensemble des fonds d'archives ecclésiastiques.

L'article premier de nos statuts le rappelle, notre mission est de sauvegarder ces archives témoins de l'activité de l'Église de France et, en premier lieu, des organismes centraux qui la régissent. Dès 1973, l'assemblée constituante affirme la nécessité de créer un **Centre national des archives de l'Église de France** afin qu'il puisse conserver à la fois les archives des services de la Conférence, les fonds provenant des structures nationales des Religieux et des secrétariats nationaux des mouvements. Nos propres archives nous rappellent le rôle que l'association a joué dans l'histoire du CNAEF, de son premier dépôt rue du Bac dans les années 80 jusqu'à l'inauguration de ses nouveaux locaux en 1998 à Issy-les-Moulineaux.

Cette prise de conscience au niveau national se concrétise également par une modernisation des services d'archives et par la nomination systématique d'archivistes sur une grande partie du territoire. Évidemment, une grande disparité existait et existe encore entre les congrégations et entre les diocèses, mais l'essentiel du travail de sauvegarde semble désormais acquis.

C'est dans cet esprit de vigilance qu'un groupe de travail entre notre association et le Service interministériel des Archives de France s'est mis en place depuis un an afin de suivre mutuellement la question des archives ecclésiastiques en déshérence.

2/ Deuxième axe de notre mission, **40 ans de liens professionnels et de formation**

Créer des **liens professionnels** et améliorer les relations entre les archivistes sont apparus comme des priorités de l'association naissante. L'organisation du congrès annuel, transformé au cours des années en journées d'étude, y a contribué comme la publication du bulletin national semestriel à partir de 1974. L'archiviste était invité à faire partager ses expériences mais aussi à rendre compte des difficultés rencontrées dans son travail, à charge pour l'association de le conseiller et l'aider. Le règlement général des archives de l'Église de France, en 1979, apporte alors des réponses concrètes aux attentes des archivistes.

Échanger sur la profession et faire part de ses difficultés sont des sujets à mettre en lien avec la question cruciale de la **formation** de l'archiviste. Souvent isolé et peu qualifié, il doit acquérir les compétences nécessaires pour mener à bien sa mission : gérer un service, identifier, classer et inventorier les documents, produire des instruments de recherches et mettre en valeur ses collections. Le souhait d'être formé est pris en compte par la mise en place de stages de formation archivistique dès 1980.

3/ Enfin, **40 ans au service de la mémoire de l'Église de France**

Notre fondateur n'a cessé de promouvoir la recherche en histoire contemporaine par un accès aux sources archivistiques religieuses. Cette préoccupation, qui a valu à notre association d'être lauréate de l'Institut en 1975 avec le prix de la fondation Chanoine Delpuch, évoque plus largement la place de l'Église dans le monde de la Culture.

Comment susciter la recherche historique sans avoir pour appui des archives classées avec des instruments de recherche performants ? Comment écrire l'histoire d'un diocèse sans un classement systématique des archives des évêques successifs ? Comment prouver la sainteté d'un fondateur ou d'une fondatrice sans se référer à ses archives ?

La lettre circulaire de la Commission pontificale pour les biens culturels de l'Église sur la Fonction pastorale des archives en 1997 nous rappelle que, je la cite, « *Les archives ecclésiastiques (...) sont les gardiennes de la mémoire de l'Église et manifestent ainsi son sens de la Tradition. (...) Les informations qu'elles renferment permettent de reconstituer les vicissitudes de l'évangélisation et de l'éducation de la vie chrétienne. À ce titre, elles constituent la source primordiale et indispensable à toute histoire des expressions et des manifestations variées de la vie religieuse et de la charité chrétienne.* »

Comme l'a rappelé le pape Benoît XVI au collège des Bernardins en 2008, l'Église a toute sa place dans le monde de la culture de par sa tradition et sa mission évangélisatrice. Modestement, à la place qui est la nôtre, nous devons considérer nos archives et nos bibliothèques religieuses comme un lieu de culture et de savoir.

Cette mission me tient particulièrement à cœur et je souhaite que les membres de notre association puissent entretenir des liens avec les étudiants et les professeurs des universités, avec les sociétés savantes et, plus largement, avec tous ceux qui s'intéressent à l'histoire religieuse. C'est un des thèmes à l'ordre du jour de nos journées d'études. C'est dans cet esprit qu'a été élaboré notre dernier bulletin consacré aux Semaines religieuses et aux journaux paroissiaux, des sources pour l'histoire religieuse.

III. **Notre action aujourd'hui.**

L'enjeu de la sensibilisation est plus que jamais d'actualité. À l'heure où de nombreuses maisons religieuses ferment, comment faire en sorte que leurs archives ne soient pas dispersées ou perdues ? Au moment où je vous parle, combien de diocèses relèguent encore leurs archives dans des greniers ou des caves insalubres ? Même si de grands efforts ont été réalisés depuis 40 ans, nous avons l'impérieuse nécessité de continuer le travail de sauvegarde et de classement de ces documents témoins de l'action des chrétiens au cours des siècles, de la vie de nos paroisses et de nos communautés religieuses.

Ce souci au quotidien ne doit pas cacher les réussites qui sont les nôtres. Des centres d'archives ecclésiastiques tout à fait performants dirigés par des archivistes qualifiés sont présents sur le territoire national et, puisque nous sommes dans la maison des évêques, je pense naturellement au CNAEF, mais je pourrai également citer de nombreux services d'archives de congrégations et de diocèses. Depuis une dizaine d'années, la profession s'est rajeunie et nos institutions n'hésitent pas à embaucher de jeunes diplômés pour la gestion de leurs archives, procurant un souffle nouveau au sein de la profession.

Autre préoccupation actuelle et non des moindres, **la formation.**

Je l'ai évoqué il y a un instant ; elle reste pour nous une priorité car c'est en ayant un archiviste formé et compétent que nos responsables auront à cœur de valoriser les fonds et donneront les moyens nécessaires pour organiser les services.

Trop d'archivistes manquent encore de formation et assument leur charge sans avoir été préparé d'une manière spécifique. Notre responsabilité est de proposer des formations qualifiantes allant de l'initiation à l'archivistique à la gestion d'un service d'archives et à la normalisation des instruments de recherche. Les nouveaux moyens de communication,

l'archivage électronique et l'application des normes internationales de description nous obligent sans cesse à connaître les nouvelles techniques de la profession.

À titre d'exemples, un archiviste diocésain bien formé sera à même de conseiller les responsables des services de la curie pour le classement de leurs archives intermédiaires ou les conditions de l'archivage électronique; un archiviste de congrégation ou de monastère saura appliquer correctement les principes de l'archivistique pour respecter la provenance des fonds lors d'une fusion ou d'une fédération de maisons religieuses.

Pour mener à bien cette tâche, l'association représentée par Claudine Pèzeron, est aidée par les Archives nationales de France qui permettent à des archivistes ecclésiastiques de participer aux stages proposés par la Direction générale des Patrimoines. L'occasion m'est donnée de remercier M. Defrance pour le service de la formation et M. Pénicaut, chef du bureau de la coordination du réseau pour leur diligence à notre égard.

IV. **Nos projets.**

Pour les archives des congrégations religieuses

En gestation depuis de nombreuses années, un ***Annuaire des archivistes du monde religieux*** va voir le jour en 2014. Ce travail, piloté par Marie Rablat, permettra une identification des fonds et des archivistes en responsabilité dans les congrégations et les instituts religieux. Cet outil sera présent en ligne afin d'avoir un accès facile et rapide. Un groupe de travail va être mis en place pour la publication de guides d'archivage spécifiques aux archives des monastères et pour les besoins des congrégations religieuses dans leur globalité.

Pour les archives des diocèses

Sur la demande de Mgr Pontier, un ***Directoire pour la gestion des archives diocésaines*** a été rédigé par les archivistes de la province de Marseille afin d'établir des normes communes en matière d'organisation, de traitement, de communicabilité et de mise en valeur. Ce directoire sera prochainement proposé *ad experimentum* avant d'avoir, nous l'espérons, une portée nationale.

L'association réfléchit également à un texte relatif au ***Statut de l'archiviste diocésain***, grand oublié du code de droit canonique de 1983, et qui permettra à terme de définir juridiquement la charge et la mission de l'archiviste dans le cadre d'un emploi salarié ou d'une lettre de mission.

Enfin, dans le cadre de cet anniversaire, un projet de **Guide des fonds ecclésiastiques français** en partenariat avec les Archives nationales va se mettre en place afin de pouvoir référencer et identifier les fonds d'archives ecclésiastiques présents sur le territoire national.

Au terme de mes propos et avant de laisser la parole au Père Ardura, l'Association des archivistes de l'Église de France souffle aujourd'hui ses quarante bougies grâce à plusieurs générations d'archivistes convaincus du travail qu'ils avaient à réaliser.

L'association fonctionne grâce à son conseil d'administration. Je tiens à exprimer ma gratitude à chacune et à chacun de ses membres qui, dans la mission qui leur a été confiée, permettent de mettre en œuvre les projets évoqués ce soir. Le travail collégial, l'amitié qui nous unit et la volonté de servir une cause commune sont certainement les secrets de la bonne marche du conseil.

L'âge de la maturité semble donc arrivé. Maturité dans le fonctionnement propre de l'association et dans les rapports que nous entretenons les uns avec les autres. À nous désormais d'écrire ensemble une nouvelle page de cette histoire.

Je conclurai en citant la devise que Mgr Molette donna à notre association :

Servata tradere viva ! Garder la mémoire et la transmettre vivante !

C'est ce qui nous anime plus que jamais.

Je vous remercie.

Gilles Bouis.